

NOTICE EXPLICATIVE
accompagnant la FICHE DE DIALOGUE
pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME

Toutes les informations qui suivent ainsi que les coordonnées des établissements sont présentées en détail dans le guide ONISEP "après la 3ème" distribué à chaque élève et téléchargeable sur le site www.onisep.fr

Votre enfant est actuellement en classe de 3ème. Cette classe représente une étape importante pour la suite de sa scolarité. En effet, votre enfant et vous-même devez faire un choix parmi **3 voies d'orientation**.

Afin de préparer l'orientation de votre enfant, l'équipe éducative entretient un dialogue avec vous. Ce dossier a pour objectif d'organiser ce dialogue en recueillant vos demandes de poursuite d'études et, en retour, de permettre à l'établissement de vous communiquer sa réponse.

Voie d'orientation : la 2nde professionnelle (1ère année du Baccalauréat Professionnel en 3 ans). Le Bac pro permet soit de s'insérer sur le marché du travail, soit de viser (sous certaines conditions) la poursuite d'études supérieures (BTS principalement).

Voie d'orientation : La 1ère année de CAP. Ce diplôme se prépare en 2 ans et vise soit l'entrée directe sur le marché du travail, soit la poursuite d'études vers un bac pro.

*Si le BAC PRO ou le CAP vous intéresse, il vous faut choisir parmi les **spécialités** proposées dans l'académie de Créteil. Les formations de la voie professionnelle (Bac pro et CAP) peuvent se préparer de 2 façons : sous statut d'élève en lycée professionnel avec des stages en entreprise, ou sous statut d'apprenti(e) en alternant la formation en centre de formation d'apprenti (CFA) et en entreprise. Pour l'apprentissage, il appartient à l'élève et à sa famille d'effectuer les démarches pour trouver un employeur. Attention, pour certaines formations, des modalités particulières sont prévues. Renseignez-vous auprès de votre établissement.*

Voie d'orientation : la 2nde générale et technologique et la 2nde spécifique. Pour la 2nde GT, vous pourrez choisir 2 enseignements d'exploration lors de l'inscription en lycée. Certains enseignements d'exploration n'existent pas dans tous les établissements. La liste des enseignements d'exploration "rares" vous sera transmise par votre établissement d'origine au mois de mars. Il existe deux 2ndes spécifiques permettant de préparer le bac technologique "hôtellerie" ou "musique & danse, option instrument*". Se renseignez directement auprès des établissements pour tout renseignement.

Le doublement : les parents peuvent, de droit, obtenir le maintien de leur enfant dans son niveau d'origine. Le doublement ne peut être envisagé que comme une mesure qui profite réellement à l'élève.

** pour information, la préparation de ce baccalauréat n'est pas dispensé dans les établissements publics de l'académie de Créteil.*